

Formation DUERP – Évaluer les risques professionnels et élaborer le document unique

DUERP

Transformez le DUERP en véritable outil de prévention et de pilotage des risques professionnels. Cette formation vous apporte une méthode concrète pour identifier les dangers, évaluer et hiérarchiser les risques, formaliser votre document unique et construire un plan d'action adapté à votre entreprise, dans le respect des obligations réglementaires.

Présentiel et/ou Distanciel
(Dates ou Participants) -

Objectifs

Cette formation vise à permettre à l'entreprise de :

1. **Sécuriser sa démarche d'évaluation des risques professionnels** et mieux répondre à ses obligations relatives au DUERP.
2. **Rendre les personnes désignées plus autonomes** dans l'élaboration, la mise à jour et l'exploitation du document unique.
3. **Disposer d'une méthode structurée et homogène** pour identifier, évaluer et hiérarchiser les risques dans les différentes unités de travail.
4. **Transformer le DUERP en véritable outil de pilotage**, directement relié aux actions de prévention de l'entreprise.
5. **Prioriser les mesures de prévention et les investissements** en fonction du niveau de risque et des réalités opérationnelles.
6. **Favoriser l'implication des salariés, de l'encadrement et des représentants du personnel** dans la prévention des risques professionnels.
7. **Contribuer à réduire les accidents du travail, les maladies professionnelles et leurs conséquences humaines, organisationnelles et financières.**

Les + métier

Formation DUERP à Lyon ou sur site : évaluez les risques professionnels, rédigez et mettez à jour le document unique, puis bâtissez votre plan d'action.



Public Visé

Cette formation s'adresse notamment :
• aux dirigeants et employeurs ;
• aux responsables et animateurs HSE, QSE ou sécurité ;
• aux responsables des ressources humaines ;
• aux managers, responsables de service et chefs d'équipe ;
• aux membres du CSE ou de la CSSCT ;
• aux salariés désignés compétents en prévention des risques professionnels ;
• à toute personne chargée de participer à l'élaboration, à la mise à jour ou au suivi du DUERP. La formation peut être adaptée aux besoins des TPE, PME, associations, collectivités et établissements publics.



Pré Requis

Aucun prérequis réglementaire ou technique n'est exigé.

Il est toutefois recommandé de connaître l'activité de l'entreprise, son organisation et les principales situations de travail afin de faciliter les exercices pratiques d'évaluation des risques. Pour une formation en intraentreprise, le participant peut se munir du DUERP existant et de tout document utile à la prévention des risques.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les obligations réglementaires relatives à l'évaluation des risques professionnels et au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels — DUERP.

Structurer la démarche d'évaluation des risques en définissant les acteurs, les étapes et les unités de travail de l'entreprise.

Repérer les dangers et analyser les situations de travail susceptibles d'exposer les salariés à des risques professionnels.

Évaluer et hiérarchiser les risques à l'aide d'une méthode de cotation adaptée à l'activité de l'établissement.

Déterminer des mesures de prévention pertinentes en s'appuyant sur les principes généraux de prévention.

Formaliser les résultats de l'évaluation dans le DUERP et élaborer un plan d'action de prévention adapté.

Organiser la consultation, la communication, la mise à jour et la conservation du DUERP conformément aux obligations applicables.

Parcours pédagogique

1. Comprendre les enjeux du DUERP

- Finalités de l'évaluation des risques professionnels ;
 - obligations et responsabilités de l'employeur ;
 - rôle du CSE, de la CSSCT, du salarié compétent et du service de prévention et de santé au travail ;
 - articulation entre le DUERP et la démarche globale de prévention.
- ## 2. Préparer la démarche d'évaluation
- Identifier les acteurs à associer ;
 - recueillir les informations et documents utiles ;
 - définir les unités de travail ;
 - planifier les différentes étapes de l'évaluation.

3. Identifier les dangers et analyser les situations de travail

- Observer le travail réel ;
 - repérer les dangers et les sources d'exposition ;
 - identifier les salariés et populations exposés ;
 - prendre en compte les situations habituelles, occasionnelles ou dégradées ;
 - recenser les mesures de prévention déjà existantes.
- ## 4. Évaluer et hiérarchiser les risques

- Définir une méthode de cotation adaptée ;
 - apprécier la gravité, la fréquence ou la probabilité d'exposition ;
 - tenir compte du niveau de maîtrise existant ;
 - classer et prioriser les risques nécessitant une action.
- ## 5. Déterminer les mesures de prévention

- Appliquer les principes généraux de prévention ;
- rechercher des mesures techniques, organisationnelles et humaines ;
- privilégier la prévention collective ;
- définir les actions correctives et les priorités de mise en œuvre.

6. Formaliser le DUERP

- Présenter le cadre et la méthode d'évaluation ;
 - consigner les risques identifiés dans chaque unité de travail ;
 - enregistrer les résultats de la cotation et les mesures existantes ;
 - assurer la lisibilité et la traçabilité de l'évaluation.
- ## 7. Construire le plan d'action

- Définir les actions de prévention ;
 - désigner les responsables et les pilotes ;
 - fixer les échéances, les moyens et les indicateurs de suivi ;
 - établir la liste des actions pour les entreprises de moins de 50 salariés ou le **PAPRI Pact** pour les entreprises d'au moins 50 salariés.
- ## 8. Organiser le suivi et la mise à jour

- Consulter les instances concernées ;
- communiquer et rendre le DUERP accessible ;
- intégrer les évolutions de l'activité, les aménagements, accidents ou informations nouvelles ;
- conserver les versions successives du document ;
- organiser le suivi des actions engagées. Le DUERP est notamment actualisé au moins annuellement dans les entreprises d'au moins 11 salariés, lors d'un aménagement important ou lorsqu'une nouvelle information concernant un risque apparaît ; ses versions successives doivent être conservées pendant 40 ans.

Mise en application pratique

- Analyse d'une unité de travail ;
- identification et cotation des risques ;
- rédaction d'un extrait de DUERP ;
- élaboration d'un plan d'action de prévention.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie **active, participative et directement applicable en entreprise**, alternant :

- des **apports théoriques et réglementaires** illustrés par des exemples concrets ;
- un **questionnement participatif** permettant de partir des pratiques et de l'expérience des participants ;
- l'analyse de **situations de travail, de photos, de documents ou de cas professionnels** ;
- des **exercices pratiques d'identification des dangers et d'évaluation des risques** ;
- des travaux individuels ou en sous-groupes portant sur la **définition des unités de travail, la cotation et la hiérarchisation des risques** ;
- un **atelier de rédaction d'un extrait de DUERP et d'un plan d'action de prévention** ;
- des **échanges de pratiques, corrections collectives et retours personnalisés** du formateur.

En formation intraentreprise, les exercices peuvent être adaptés aux

Moyens pédagogiques

La formation s'appuie sur les moyens pédagogiques suivants :

- un **support de formation illustré et projeté** par le formateur ;
- un **ordinateur et un vidéoprojecteur** ou un écran de diffusion ;
- des **exemples de DUERP, de plans d'action et de tableaux de cotation des risques** ;
- des **grilles d'identification des dangers et d'analyse des situations de travail** ;
- des **études de cas, photographies, vidéos ou documents professionnels** adaptés aux activités des participants ;
- des **fiches d'exercices et supports de travaux pratiques** permettant de réaliser l'évaluation d'une unité de travail ;
- des **ressources réglementaires et documentaires actualisées**, notamment issues du Code du travail et des organismes de prévention ;
- un **livret ou support pédagogique remis aux participants**, au format papier ou numérique.

Pour les formations réalisées en intraentreprise, le DUERP existant, les fiches de poste, les plans des locaux, les données relatives aux accidents

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : DUERP-20260922

activités, aux situations de travail et aux documents de prévention de l'établissement.

du travail et tout document de prévention de l'établissement peuvent être utilisés comme supports pédagogiques, sous réserve de leur mise à disposition par le client.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré au moyen :

- de l'**émargement des participants et du formateur par demi-journée**, sur support papier ou numérique ;
- du **suivi de la participation aux échanges, exercices et études de cas** par le formateur ;
- de la **traçabilité des travaux pratiques réalisés**, notamment l'analyse d'une unité de travail, la cotation des risques et l'élaboration d'un plan d'action ;
- des **relevés de connexion et du suivi des activités pédagogiques** lorsque la formation est réalisée à distance ;
- de la remise d'un **certificat de réalisation** et d'une **attestation individuelle de fin de formation** précisant les objectifs, la nature et la durée de l'action suivie.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur ou consultant spécialisé en prévention des risques professionnels, disposant d'une expérience significative dans l'évaluation des risques, l'élaboration et la mise à jour du DUERP ainsi que la construction de plans d'action de prévention. L'intervenant maîtrise notamment :
• la réglementation applicable au DUERP ;
• les principes généraux de prévention ;
• les méthodes d'analyse et de cotation des risques ;
• l'observation des situations de travail ;
• l'animation de groupes de travail pluridisciplinaires ;
• la formalisation d'un plan d'action ou d'un PAPRI Pact.
Une expérience en qualité de responsable HSE/QSE, préventeur, ergonomiste ou intervenant en prévention des risques professionnels — IPRP constitue un atout.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : DUERP-20260922

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée au moyen :

- d'un **questionnement oral et d'exercices pratiques** tout au long de la formation ;
- d'une **étude de cas** portant sur l'identification des dangers, l'évaluation et la hiérarchisation des risques d'une unité de travail ;
- de la **formalisation d'un extrait de DUERP et d'un plan d'action de prévention** ;
- d'un **QCM de validation des connaissances** en fin de formation.

La réussite est appréciée au regard de la capacité du participant à appliquer une méthode d'évaluation des risques, à proposer des mesures de prévention adaptées et à formaliser les résultats dans le DUERP. Une correction collective et un retour individualisé sont réalisés par le formateur.

Moyens à mettre en oeuvre

Pour une formation réalisée en intraentreprise, le client met à disposition : une salle de formation adaptée, suffisamment spacieuse, calme, éclairée et équipée de tables et de chaises ; un vidéoprojecteur ou un écran de diffusion, avec les connectiques nécessaires ; un paperboard ou un tableau blanc, ainsi que des feutres ; des prises électriques accessibles et, lorsque cela est nécessaire, une connexion Internet ; le DUERP existant, s'il est disponible, ainsi que les documents utiles à l'étude des risques : organigramme, fiches de poste, plans des locaux, procédures, consignes de sécurité, données relatives aux accidents du travail ou plans d'action en cours ; l'accès aux situations ou zones de travail pouvant être observées, lorsque l'analyse sur le terrain est prévue dans le déroulement pédagogique ; les équipements de protection individuelle nécessaires à la visite du site, ainsi qu'un accompagnateur connaissant les règles de sécurité de l'établissement. Les documents internes peuvent être anonymisés. Le client veille à ne transmettre que les informations utiles à la formation et à respecter les exigences de confidentialité applicables dans l'établissement. Pour une formation à distance, chaque participant doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam et d'un microphone, d'une connexion Internet stable et d'un espace adapté au suivi de la formation.

Modalités d'accessibilité handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'adéquation entre les besoins du participant, les objectifs pédagogiques et les conditions de réalisation de la formation.

Afin d'organiser les adaptations nécessaires, le participant ou l'entreprise est invité à signaler toute situation particulière dès l'inscription. Le référent handicap d'EVINCEL étudiera les possibilités d'aménagement en lien avec le participant, le formateur et, si nécessaire, les partenaires spécialisés.

Les adaptations peuvent notamment concerner :

- l'accès aux locaux et au poste de formation ;
- les horaires, le rythme ou les temps de pause ;
- les supports et modalités pédagogiques ;
- les moyens de communication ;
- les modalités d'évaluation ;
- l'accompagnement pendant les exercices ou les observations de terrain.

Pour les formations réalisées dans les locaux du client, celui-ci veille à l'accessibilité de la salle et des éventuelles zones de travail visitées. Lorsque certaines activités pratiques ne peuvent pas être réalisées dans les conditions prévues, une solution pédagogique adaptée est recherchée.



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

1 à 10 participants



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : DUERP-20260922



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427